



*Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage*  
**RAPPORT D'ACTIVITE NOVEMBRE 2023**

## Sommaire

### Table des matières

Points principaux.....	2
1. Investigations .....	2
2. Opérations .....	2
3. Légal .....	3
4. Média .....	5
5. Management.....	6
6. Relations extérieures .....	7
<b>Conclusion .....</b>	<b>8</b>



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du PALF et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

## Points principaux

Le mois de **Novembre 2023** a été marqué par les points principaux ci-après :

- ✓ **05** Missions effectuées
- ✓ **01** opération effectuée
- ✓ Recrutement d'investigateurs en cours
- ✓ Rencontre avec des partenaires de PALF à Brazzaville, Ouesso, Owando et à Oyo...etc

## 1. Investigations

Au cours de ce mois, cinq (05) missions de terrain ont été effectuées principalement dans les départements de Pointe-Noire, Cuvette et Niari

### Indicateurs :

Nombre d'investigations menées	05
Investigations ayant abouti à une opération	01

## 2. Opérations

### Indicateurs

Nombre d'opérations ce mois	01
Nombre de trafiquants arrêtés	02
Nombre de trafiquants ré arrêtés	00
Nombre de trafiquants relaxés	00
Nombre de trafiquants en fuite	01

### Détails des opérations

Une opération a eu lieu dans le département du Niari et plus précisément à Dolisie le 24 Novembre 2023 deux présumés trafiquants ont été interpellés par une équipe conjointe des agents de la DDEF et des éléments de la gendarmerie avec l'appui technique du PALF. Leur troisième qui a joué le rôle d'observateur à distance, a pris la fuite malgré la tentative de l'équipe d'interpellation de mettre la main sur lui. Dans sa fuite, il a tenté d'alerter les deux autres qui malheureusement étaient déjà dans les mains de l'équipe d'opération. Malgré cela, l'un parmi les deux arrêtés, s'est agité dans l'enceinte du lieu d'arrestation en voulant s'évader. Il a finalement été maîtrisé et étaient tous conduits à la gendarmerie pour la suite de la procédure.



Deux individus interpellés avec les ivoires



Les 06 morceaux d'ivoire saisis

### 3. Légal

- Trois (03) missions ont été effectuées par les juristes sur toute l'étendue du territoire national au cours du mois de Novembre dont une a conduit à l'interpellation de deux (02) trafiquants fauniques dans la ville de Dolisie. Pendant ces missions, les juristes ont fait le suivi juridique des différentes affaires devant les cours et tribunaux de la République et les visites geôles.
- Deux audiences sur deux affaires ont fait l'objet d'un suivi juridique par les juristes PALF devant les TGI de Brazzaville et la Cour d'appel de Dolisie.
- Le MEF compte en ce mois, « dix-huit (18) » détenus dans les différentes maisons d'arrêt et gendarmerie de la République.

#### Indicateurs

Nombre de suivis d'audience	<p><b>03</b></p> <p><b>-2 au TGI de Brazzaville :</b> Deux individus interpellés pour présomption d'abattage d'une espèce animale intégralement protégée (éléphant), détention, circulation des trophées d'une espèce animale intégralement protégée (05 morceaux de pointes d'ivoire et 03 queues d'éléphants).</p> <p><b>-01 au C.A de Dolisie :</b> Un individu interpellé pour détention et circulation illégales d'espèces animales intégralement protégées (un mandrill et deux perroquets gris du Gabon).</p>
Affaire : décisions rendues au 1 <sup>er</sup> degré	<b>00 (Pas de décision)</b>
Affaire : décisions rendues au 2 <sup>ème</sup> degré	<b>00 (Pas de décision)</b>
Affaires en appel et à la Cour Suprême	<p><b>17</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 06 à la Cour d'Appel de Brazzaville</li> <li>- 02 à la Cour d'Appel de Pointe-Noire</li> <li>- 06 à la Cour d'Appel de Dolisie</li> <li>- 02 à la Cour d'Appel d'Owando</li> <li>- 01 à la Cour Suprême de Brazzaville</li> </ul>
Nombre de trafiquants derrière	<p><b>16</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 03 à Brazzaville</li> <li>- 07 à Dolisie</li> <li>- 05 à Pointe-Noire</li> </ul>

les barreaux ce mois-ci	- 02 à Owando - 01 à Sibiti
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	<b>75</b> - 11 à Pointe-Noire (1 <sup>er</sup> degré) - 08 à Pointe-Noire (2 <sup>ème</sup> degré) - 11 à Brazzaville (1 <sup>er</sup> degré) - 10 à Brazzaville (2 <sup>ème</sup> degré) - 04 à Brazzaville (Cour Suprême) - 03 à Owando (2 <sup>ème</sup> degré) - 12 à Dolisie (1 <sup>er</sup> degré) - 12 à Dolisie (2 <sup>ème</sup> degré) - 02 à Madingou (1 <sup>er</sup> degré) - 02 à Sibiti (1 <sup>er</sup> degré).

### **SUIVI JURIDIQUE DES AFFAIRES**

**Affaire KAYA Christine** : Interpellée le 28 juillet 2022 à Makabana pour détention et circulation illégales d'espèces animales intégralement protégées (un mandrill et deux perroquets gris du Gabon). De renvois en renvois. Ainsi, deux audiences ont été suivies, le 05 et le 26. A la dernière audience, la Cour a fait constater l'absence de KAYA Christine et du conseil de l'intimé, a renvoyé le dossier à l'audience du 09 novembre 2023. Ce mois-ci, cette affaire a connu une avancée à l'audience du 09 novembre 2023. Malgré le fait que KAYA Christine soit absente, l'affaire a été retenue. Il y a eu plaidoiries et réquisitions. Ensuite, l'affaire a été mise en délibéré pour arrêt être rendu le 21 décembre 2023.

**Affaire IBAMBOU ATEBO Delmand Ferrol** : interpellé le 10 octobre 2023 à Brazzaville en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation illégales d'un trophée d'une espèce animale intégralement protégées (01 pointe d'ivoire sectionnée en 06 morceaux). Le prévenu a fait l'objet d'une procédure à la Section de Recherches Judiciaires de la Région de la Gendarmerie avant d'être présenté devant le Procureur près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville le 17 octobre 2023. Après examen et audition du prévenu par le Juge du 12<sup>ème</sup> cabinet d'instruction, Delmand a été placé sous mandat de dépôt. Le 17 novembre 2023, cette affaire a fait l'objet d'une déposition de la DDEF représenté par l'agent des eaux et forêts en présence de l'avocate. En effet, il y a eu instruction de la partie civile au 12<sup>ème</sup> cabinet d'instruction. Toutefois, le juge d'instruction envisage une confrontation avant que l'affaire ne soit renvoyée devant une chambre correctionnelle.

**Affaire NZETSI BIMOKO Géralvain et IVOUVOU IGNOUMBI Gaël** : interpellés le 24 novembre 2023 à Dolisie en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation illégales des trophées d'une espèce animale intégralement protégée (02 pointes d'ivoire sectionnées en 03 morceaux chacune). Les prévenus ont fait l'objet d'une procédure à la Section de Recherches Judiciaires de la Région de la Gendarmerie et sont gardés à vue à la Brigade Territoriale en attente d'être présenté devant le Procureur près le Tribunal de Grande Instance de Dolisie.

### **DECISION RENDUE**

Pas de décision rendue ce mois –ci.

## 4. Média

### Indicateurs

Nombre de pièces médiatiques total :		<b>31</b>	
Pièces télévision	Pièces radio	Pièces internet	Pièces presse « papier »
<b>03</b>	<b>08</b>	<b>17</b>	<b>03</b>

Au cours de ce mois de novembre 2023, c'est un total de trente-et-une (31) pièces médiatiques qui ont été produites. Elles ont été publiées dans les différents organes de presse soit :

- 03 dans la presse écrite : « Les Dépêches de Brazzaville » et « La Semaine Africaine » ;
- 17 sur les web sites : groupecongomedias.com, polelepolelecongo.com, panoramik-actu.com, tribune-eco.cg, mayebisnews.com, firstmediac.com, reporter242news.over-blog.com, lasemaineafricaine.info et www.adiac-congo.com.

Ces pièces ont été diffusées et rediffusées dans les médias audiovisuels, soit :

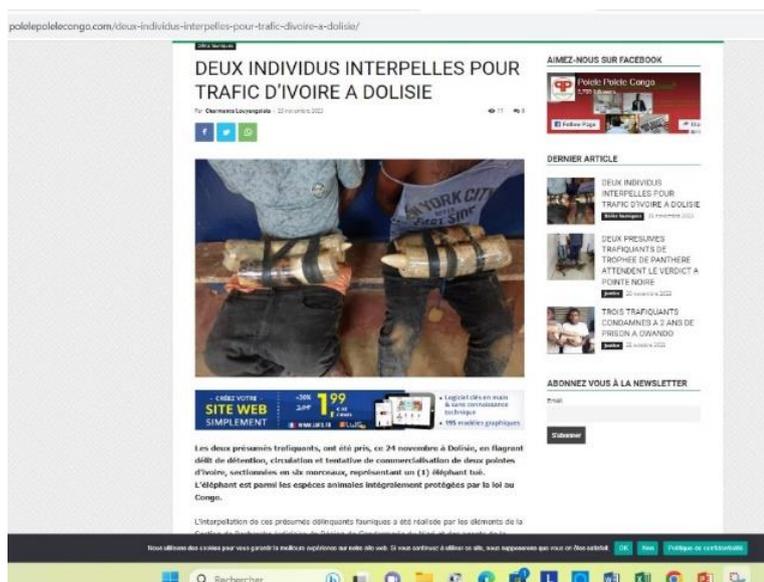
- 08 pièces diffusées à plusieurs reprises à la radio, plus précisément sur la Radio Citoyenne des Jeunes et à la Radio Liberté;
- 03 sur Télé Congo qui est la chaîne nationale, diffusées et rediffusées non seulement en français mais aussi dans les deux langues nationales, à savoir en kituba et en lingala ;

Toutes ces pièces médiatiques ont porté sur :

- l'interpellation de deux présumés trafiquants des pointes d'ivoires, le 24 novembre 2023 à Dolisie dans le Département du Niari;
- l'annonce de l'audience du 05 décembre 2023 au Tribunal de Grande Instance de Pointe Noire;

Les publications, diffusions et rediffusions de ces pièces ont eu pour objectif principal, de dissuader des potentiels trafiquants et aussi d'informer le public des lois en vigueur portant régime sur la protection de la faune en République du Congo.

### La presse en images



Article sur le site  
polelepolelecongo.com, sujet :  
interpellation de deux présumés  
trafiquants d'ivoire à Dolisie

## JUSTICE : DEUX PRÉSUMÉS TRAFIQUANTS FAUNIQUES ATTENDENT LEUR VERDICT

Publié par lasemaineafricaine | Nov 26, 2023 | National | 0 :



44 Affichages : 12

Le verdict portant sur l'affaire de trafic de produit de faune à Pointe-Noire sera prononcé le 5 décembre prochain par le Tribunal de Grande Instance de cette ville. Deux présumés trafiquants d'une peau de panthère, trophée d'une espèce animale intégralement protégée, y sont concernés.

En rappel, les deux présumés trafiquants fauniques avaient été pris le 2 septembre dernier, à Pointe-Noire, en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'une peau de panthère. Plusieurs audiences inhérentes à cette affaire ont eu lieu au Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire. Au cours de celles-ci, les deux individus ont reconnu les faits qui leur sont reprochés.

L'interpellation de ces deux présumés délinquants fauniques avait été effectuée par les éléments de la Section de recherches judiciaire de région de Gendarmerie de Pointe-Noire et des agents de la direction départementale de l'économie forestière de cette ville, avec l'appui technique du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF).

Les deux individus avaient été interpellés pour délits de détention, circulation et tentative de

- Coup d'œil en bois
- Points de vue
- Publi-reportage
- Tribune libre
- Contactez nous

### EDITORIAL

#### PLEURONS LA BÊTE

Pleurons une fois de plus la bête qui fait nous nous comporter en étrangers insoucians face à la vie des Congolais. En un pays pour qui la vie de congolais n'a pas de valeur et ne mérite d'être protégée, ni de prendre les mesures pour la préserver. Particulièrement cette vie pleine de la sève de demain. Celle des jeunes à la poursuite de l'accomplissement de leur idéal de vie. Des jeunes qui devraient être ne sont plus. Morts jetés au gâchet de l'embouche - à la Caserma d'Ornano en pleine nuit. Horrible. Révoltant !

Article sur le site « lasemaineafricaine.info », sujet : annonce de l'audience du 05 décembre 2023 au TGI de Pointe Noire.

### FAUNE

## Des procédures judiciaires ouvertes contre deux délinquants

Deux présumés trafiquants ont été interpellés, le 24 novembre à Dolisie, dans le département du Niari, en flagrant délit de détention de deux pointes d'ivoire, sectionnées en six morceaux, l'équivalent d'un éléphant tué.

Bien avant cette arrestation, un présumé trafiquant a été interpellé, le 10 octobre dernier à Brazzaville, pour le même délit, notamment la détention d'une pointe d'ivoire sectionnée en six morceaux, représentant également un éléphant tué. L'éléphant est parmi les espèces animales intégralement protégées par la loi au Congo. À Dolisie comme à Brazzaville, les procédures judiciaires relatives à ces affaires sont ouvertes et pendantes devant les tribunaux respectifs. Dans le cadre de la protection de la faune, la loi congolaise condamne la détention, la circulation et la commercialisation des espèces protégées. La possession même d'un morceau d'une espèce défendue est strictement interdite. L'article 27 de la loi congolaise sur la faune et les autres protégées stipule que « l'importation ; l'exportation ; la détention et le transit sur le territoire national des



Les deux délinquants interpellés à Dolisie (Afric).

espèces intégralement protégées ; ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits ; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts pour les besoins de la recherche scientifique ».

Le commerce illégal des produits de faune conduit à l'extinction des espèces animales sauvages. Le Congo, qui s'est engagé à protéger ses espèces animales en voie d'extinction, reste vigilant et sanctionne tous ceux qui entravent la loi en matière de protection de la faune sauvage.

Notons que l'interpellation de ces présumés délinquants fauniques a été réalisée par les éléments de la section de recherches judiciaire de la région de la gendarmerie et des agents de la Direction départementale de l'économie forestière, appuyés techniquement par le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage.

Fortuné Ihara

« l'importation ; l'exportation ; la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées ; ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits ; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts pour les besoins de la recherche scientifique ».

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

#### L'UDSN pose les bases rédactionnelles de son manuel de procédure

Le personnel technique, administratif et enseignant de l'Université Denis-Sassou-N'Guesso (UDSN) s'est approprié, du 23 au 27 novembre à Kinshasa, les bases rédactionnelles du manuel de procédure et des programmes de cette institution d'enseignement supérieur, au terme des travaux de l'atelier d'élaboration des documents.

### AFRIQUE

#### Des conflits non résolus sont le facteur principal de la crise alimentaire

Environ 149 millions d'Africains sont confrontés à une insécurité alimentaire aigüe, soit 12 millions de plus qu'il y a un an, selon le Centre d'études stratégiques de l'Afrique (Cessa). Cela équivaut à une catégorie de risque de 3 ou plus sur l'échelle de 1 à 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC).

Article dans le journal « Les Dépêches de Brazzaville », sujet : interpellation de deux présumés trafiquants d'ivoire à Dolisie.

## 5. Management

### Indicateurs

Nombre de juristes en test	0
Nombre de responsables media en test	0
Nombre d'enquêteurs en test	0
Nombre d'assistants admin et financiers en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	01
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

- confirmation d'un enquêteur en test pour ce mois de novembre 2023 et qui porte le nombre d'enquêteurs confirmés à 3 actuellement.
- Renforcement de capacité des enquêteurs
- Facilitation et accueil de l'équipe de l'EIA du 17 au 25 Novembre 2023
- Echanges avec le représentant de France Télévisions sur leur mission du 5 au 8 Décembre au Congo
- Le Chef enquêteurs continue la formation initiée par le CCU
- Organisation d'une séance de travail avec le CCU pour la mise à niveau des membres de l'équipe du PALF.
- Deux communications du PALF les 21 et 22 Novembre 2023 à l'école Nationale de la Gendarmerie sur les thèmes : « **Le cadre légal de lutte contre la délinquance faunique** » et « **les stratégies de la République du Congo dans la lutte contre la délinquance faunique** »



Photos prises à la fin de la formation du 21 et 22 Novembre 2023 à la gendarmerie Nationale en stage

## 6. Relations extérieures

### Indicateurs

Nombre de rencontres		<b>20</b>	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration sur affaire/formation en cours
<b>17</b>	<b>01</b>	<b>0</b>	<b>02</b>

Au cours de ce mois de Novembre, plusieurs activités inscrites dans le cadre des relations extérieures se sont tenues. Il s'agit de :

Dans le cadre de la mission du 12 au 18 Novembre 2023 à Ouessou, Owando et Oyo

#### **A Ouessou**

- Une visite de présentation de civilité a été faite à la préfecture de Ouessou où le chef de cabinet nous avait reçus au nom du Préfet.
- Rencontre du coordinateur avec le Directeur de l'environnement assumant l'intérim de la DDEF

- Rencontre du Coordinateur et son assistant avec le premier président de la cour d'appel, le Procureur Général, le Président du TGI et le Procureur de la République

#### **A Owando**

- Une visite de civilité a été rendue à la préfecture d'Owando où le SG de la Préfecture nous avait reçus au nom du Préfet.
- Rencontre du Coordinateur et son assistant avec le président de la cour d'appel et le Procureur Général,
- Rencontre avec le Commandant de la Région de Gendarmerie d'Owando

#### **A Oyo**

- Rencontre du Coordinateur et son assistant avec le président de la TGI, le Procureur Général, le Président du TGI et le Procureur de la République
- Rencontre avec le Commandant de la Région de la Gendarmerie d'Oyo

#### **A Brazzaville**

- Rencontre avec Mme Nadia Cannata à la DUE pour une réunion
- Rencontre avec le Commandant de la Région de Brazzaville

En dehors de tout ce qui a été fait plus haut, les Juristes au cours de leurs missions à Dolisie, ont rencontré le commandant de la Gendarmerie et le Procureur de la République.

## **Conclusion**

Le travail sans relâche abattu par l'équipe au cours de ce mois – ci, a été sanctionné par une opération d'arrestation de deux présumés trafiquants de deux pointes d'ivoire d'éléphant. Le travail continue et la même dynamique sera maintenue pour plus de résultats au cours du mois à venir.